ECA INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE L'ECA

N°13

JANVIER 2026



Prévenir, protéger, agir

Impressum
Responsable d'édition: Rafael Stuker – ECA
Conception et textes: Claudia Dormeier Freire – ECA
Graphisme et illustrations: Florian Zumwald – www.tsoom.ch
Crédits photos: ECA (couverture), Glenn Michel (pp. 3, 8, 11), Sébastien Bovard (p. 9), Shutterstock (pp. 5, 10), Horde (p. 10), Pierre-William Henry (p. 12)

Photo de couverture: le major Ruben Romero, inspecteur responsable des opérations particulières, au volant du camion-citerne feux de forêt (CCFM), lire aussi en page 9.

ECA
Prévenir Secourir Assurer

Solidaires, par nature.

Etablissement d'assurance
contre l'incendie et
les éléments naturels
du canton de Vaud

Avenue du Grey 111
Case postale
1001 Lausanne

Siège T. +41 (0)58 721 21 21
Hotline service clients
T. +41 (0)800 721 721
www.eca-vaud.ch

Sommaire

4 Point de mire
Ces frais qu'on oublie

6 A vos côtés
Le ruissellement, un phénomène de plus en plus fréquent

7 Réflexe prévention
Ne laissez pas l'eau décider pour vous

8 A savoir
Votre prime soutient nos pompiers

9 Urgences pompiers j'écoute
Feux de forêt: un dispositif cantonal renforcé

10 Actuel
Prévention maison: acquérir les bons réflexes

Le blog assurance: les mots qui assurent leur mission

11 L'année en images
2025: quelques temps forts

Prévenir, protéger, agir



Près de 10 280 km^2 de forêts, soit l'équivalent de 1,44 million de terrains de football, sont partis en fumée l'été dernier en Europe. En Suisse, c'est la destruction du village de Blatten en Valais, au mois de juin, qui a marqué les esprits. Ces événements bien que d'une ampleur et d'une gravité considérables, ont heureusement fait peu de victimes, soulignant les progrès remarquables accomplis ces dernières années dans l'analyse des risques éléments naturels, la prévention et la préparation des services de secours.

Même si notre canton a été relativement épargné en 2025, notre Établissement, en étroite collaboration avec les services de l'État, poursuit à un rythme soutenu ses efforts en matière de prévention et de lutte contre les catastrophes naturelles. Qu'il s'agisse de détection des dangers, de systèmes d'alerte météo, d'organisation des secours, de formation ou d'équipement, notamment dans le domaine des incendies de forêt, notre objectif demeure le même: garantir la meilleure sécurité possible à nos assurés.

Concrètement, cela passe par exemple par des échanges et des formations dispensées depuis peu à nos sapeurs-pompiers en France, pays reconnu pour sa rigueur, son expérience et son professionnalisme dans ce domaine. Ces initiatives pourront également se traduire par des collaborations renforcées avec les cantons voisins, par exemple le Valais, expert en systèmes de détection et en dispositifs d'alerte. Enfin, elles s'incarneront dans le déploiement d'une stratégie « Éléments naturels » sur les cinq prochaines années, destinée à réduire durablement les risques.

Expertise et ouverture d'esprit: ces deux valeurs nous tiennent à cœur. Nous souhaitons les mettre pleinement au service des assurés du canton de Vaud, afin de bâtir un avenir plus sûr et plus serein.

Serge Depallens, directeur général

Ces frais qu'on oublie

Pensez à vérifier que votre police d'assurance mobilière ECA couvre bien les « Frais de déblaiement »: un complément souvent méconnu mais particulièrement utile.

Un incendie ou une inondation ne détruisent pas que des objets : ils bouleversent aussi votre quotidien. Déménagement d'urgence, relogement provisoire, nettoyage, stockage, reconstitution de documents… ces frais peuvent s'additionner rapidement. Bonne nouvelle : l'ECA propose une couverture des frais de déblaiement qui complète votre assurance ménage.

L'ECA vous recommande de prévoir une couverture minimale selon votre profil :

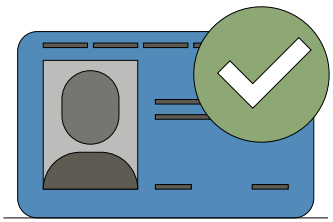
– CHF 10'000.– par adulte (locataire)
– CHF 20'000.– par adulte (propriétaire)*
– CHF 5'000.– par enfant

* Les montants sont plus élevés pour les propriétaires car ils doivent souvent assumer des frais supplémentaires comme :
– le paiement d'un logement provisoire
– les intérêts hypothécaires pendant la durée des réparations

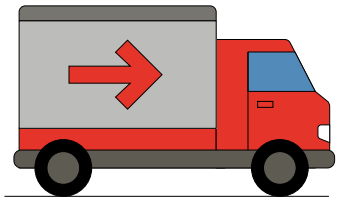
Prenez rendez-vous avec un de nos conseillers si vous avez besoin d'aide.

Ou contactez votre agence au 0800 721 721.

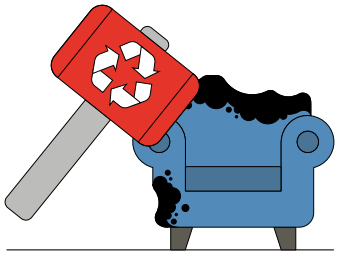
Cette couverture permet, en cas de sinistre, la prise en charge de frais souvent importants, comme :



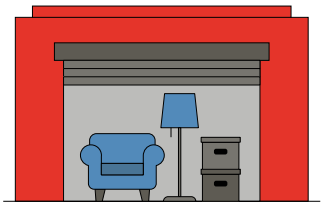
La reconstitution des papiers officiels d'identité



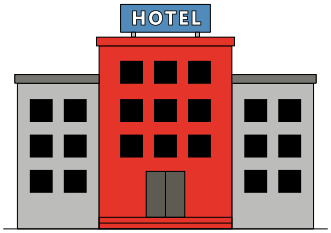
Le déplacement ou le déménagement du mobilier non détruit



L'évacuation ou la destruction des objets irrécupérables



Les frais du garde-meubles pour les objets sauvés



Les frais de relogement provisoire (dans un hôtel par exemple)

Le bon réflexe pour une couverture complète

L'ECA propose aux propriétaires un complément « Côté cour Côté jardin » pour un tarif avantageux. Il permet d'étendre sa couverture d'assurance et de limiter les conséquences financières en cas de sinistre incendie et éléments naturels.

Ce complément facultatif vient renforcer la couverture de base en prenant en charge, même en l'absence de dommages directs au bâtiment, les éléments ci-après:

- → Ouvrages et aménagements extérieurs sis sur la parcelle bâtie
 Le complément couvre les dommages causés aux aménagements extérieurs situés sur votre parcelle comme les arbres, clôtures, piscine, jusqu'à concurrence de la somme souscrite.
- → Dommages dus aux courts-circuits
 Vous êtes couvert jusqu'à CHF 5'000.– pour les dommages causés par un court-circuit aux installations électriques et aux appareils intégrés au bâtiment, avec une franchise fixe de CHF 500.–.
- → Frais de déblaiement
 Les 5% de l'indemnité offerts par la couverture de base ECA ne suffisent généralement pas à couvrir les frais de déblaiement. Souscrire ce complément est essentiel pour éviter des coûts imprévus et garantir une protection complète en cas de sinistre.

Bon à savoir

Quel montant souscrire pour une couverture d'assurance bâtiment optimale?
Une couverture « Côté cour Côté jardin » correspondant à 10% de la valeur du bâtiment constitue une bonne base.
Chaque bâtiment et chaque parcelle ayant ses spécificités, il est recommandé de faire appel à nos experts en assurance pour définir le montant adéquat et bénéficier d'une couverture réellement adaptée à votre situation.

Prenez rendez-vous avec un de nos conseillers si vous avez besoin d'aide ou contactez votre agence.



Un phénomène de plus en plus fréquent

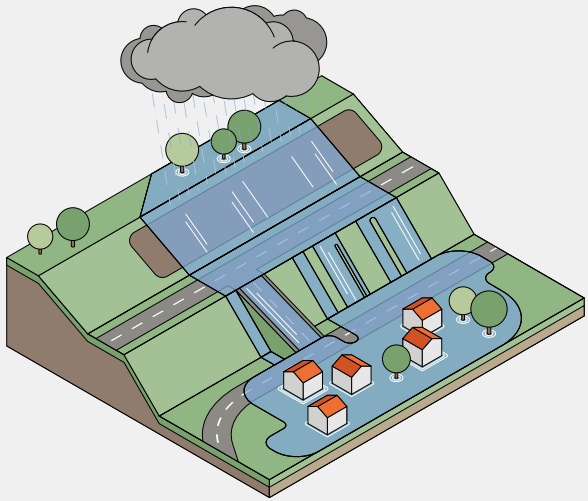
Les pluies diluviennes du 25 juin 2024 ont frappé la région de Morges, causant près de 18 millions de dégâts et 1400 sinistres. De nombreux propriétaires ont alors subi des inondations par ruissellement de surface. Explications.

Inondation par ruissellement

Elle se produit lorsque de fortes pluies ne s'infiltrent pas dans le sol et s'écoulent en surface. Plus fréquent en milieu urbain, du fait de l'imperméabilisation des sols, le phénomène est aussi observé en milieu rural.

Les eaux pluviales descendent en effet rapidement des champs en pente et s'accumulent dans les zones basses, provoquant des inondations localisées dans les quartiers résidentiels, avant même d'atteindre un cours d'eau.

Ce type d'inondation, soudain et difficile à prévoir, tend à s'intensifier avec l'urbanisation, la densification des zones à bâtir et l'augmentation des pluies liée au changement climatique.



Comment se protéger

—

Face aux épisodes de fortes pluies, il est essentiel de savoir se protéger des inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement ou remontée de lac). Voici quelques astuces simples :

- → Surveillez les prévisions météo (activez les notifications d'Alarme-Météo ou MétéoSuisse).
- → Surélevez vos objets sensibles (appareils électriques, objets de valeur) dans les parties basses de votre habitation.

Assurances : qui paie quoi ?

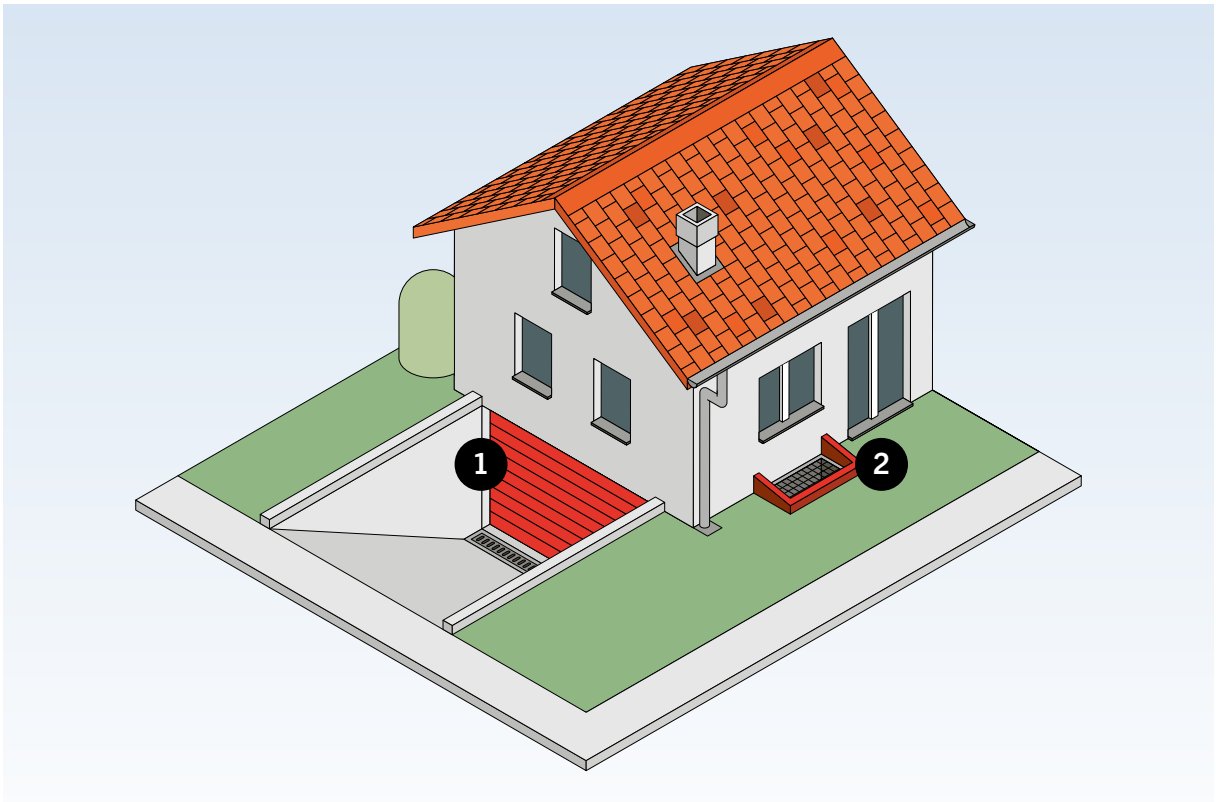
—

Pas toujours facile de savoir à qui s'adresser en cas de sinistre lié à l'eau, tout dépend de son origine :

- → L'eau vient de l'extérieur ? (pluies intenses, ruissellement, débordement de rivière…)
 C'est une inondation par voie de surface. Ces événements naturels sont pris en charge par l'ECA.
- → L'eau vient de l'intérieur ? (fuite de canalisation, refoulement, infiltration par le toit…)
 C'est un dégât d'eau couvert par votre assurance privée : bâtiment (si vous êtes propriétaire) ou ménage (si vous êtes locataire).
- → Attention aux cas ambigus !
 Une pluie qui s'infiltre par une fenêtre mal entretenue ne sera pas considérée comme une inondation au sens de l'ECA.
 Le bon réflexe : identifiez la provenance de l'eau avant de déclarer votre sinistre. En cas de doute, contactez l'ECA ou votre assureur privé.
 Vous trouverez plus d'informations dans notre blog assurances (lire page 10).

Ne laissez pas l’eau décider pour vous

Vous pouvez agir et protéger votre bâtiment dès maintenant. L’ECA vous conseille et vous appuie financièrement. Des mesures simples peuvent faire la différence: en voici deux.



1

Porte de garage anti-inondation

En cas de fortes pluies, l’eau s’infiltre souvent par le garage. Installez une porte de garage étanche pour empêcher l’eau d’entrer et ainsi limiter les dommages.

2

Protection des sauts-de-loup

Quand l’eau pénètre par le sous-sol, les sauts-de-loup sont souvent des endroits vulnérables. C’est pourquoi il convient de les surélever et de s’assurer que le côté extérieur est parfaitement étanche.

Votre bâtiment est-il menacé ? Faites le check-up des dangers naturels.

L’ECA vous soutient financièrement pour l’installation de mesures de protection, contactez-nous !

Votre prime soutient nos pompiers

Deux tiers de votre prime servent au conseil de proximité et à l'indemnisation en cas de sinistre. Le tiers restant finance les missions de prévention et celles des sapeurs-pompiers. Frédéric Pilloud nous en dit plus sur ce dernier point.



Frédéric Pilloud, directeur de la division défense incendie et secours.

Comment est utilisée la partie de la prime d'assurance réservée à la défense incendie et secours ?

—

Une grande partie est investie pour garantir un dispositif de défense incendie et secours performant dans notre canton. Cela inclut également le 118, du traitement de l'appel à la mobilisation des secours. Rappelons que le système repose majoritairement sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

En quoi ces financements contribuent-ils à améliorer la sécurité des habitants et des entreprises du canton ?

—

Ces ressources permettent, d'une part, d'offrir des formations de qualité et, d'autre part, de mettre à disposition des équipements modernes et performants sur tout le territoire. C'est un investissement direct dans la sécurité : mieux formés et mieux équipés, nos sapeurs-pompiers peuvent intervenir plus efficacement pour protéger la population, les bâtiments et les infrastructures du canton.

Quels sont les principaux investissements récents ?

—

Le changement climatique nous pousse à adapter en permanence ce dispositif. Ces dernières années, nous avons notamment renforcé nos moyens de lutte contre les feux de forêt, afin de mieux protéger le bâti. Tout nouveau matériel tient compte des besoins de nos sapeurs-pompiers, ainsi que de l'évolution des risques. Parallèlement, nous continuons à investir de manière constante dans la formation des cadres et des spécialistes, afin de maintenir un haut niveau de compétence et d'efficacité.

Qu'est-ce qui est prévu à futur ?

—

Dans le cadre de notre stratégie liée à la gestion des éléments naturels, nous planifions l'acquisition de moyens d'intervention complémentaires, par exemple une augmentation des capacités de pompage. Nous analysons aussi les possibilités d'intégrer l'IA pour renforcer notre proactivité grâce à l'analyse prédictive, par exemple pour la détection des risques en cas de dangers liés aux crues des cours d'eau ou aux mouvements de terrain, comme cela a été fait à Blatten. Cette démarche s'inscrit dans une logique de synergies avec nos collègues de la prévention et de la Direction générale de l'environnement (DGE), afin d'anticiper les risques liés aux catastrophes naturelles et de renforcer la sécurité de tout notre canton.

Feux de forêt : un dispositif cantonal renforcé

En 2025, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de règlement en matière de prévention, d'organisation et de gestion de la lutte contre les feux de forêt.



Le CCFM peut aussi intervenir lors de fortes inondations, grâce à un passage à gué de 70 cm.

Ce nouveau règlement cantonal délègue à l'ECA l'organisation et la gestion de la lutte contre les feux de forêt, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE). Il définit les responsabilités, la formation et le financement. En octobre 2024, le Grand Conseil avait validé les modifications légales nécessaires et un crédit d'investissement de 4,2 millions de francs, pour financer le matériel spécialisé et la formation des sapeurs-pompiers. De son côté, l'ECA investit également dans des véhicules et du matériel spécifique, afin d'assurer la protection du bâti.

Des formations intercantonales ciblées

—

Les feux de forêt nécessitent des techniques d'intervention très différentes de celles utilisées en milieu urbain. Dès 2023, l'ECA a constitué une équipe de formateurs spécialisés, formés d'abord par le SDIS du Jura français, puis par l'ECASC (École d'application de la sécurité civile), centre européen de référence. Grâce à l'expérience de sapeurs-pompiers déjà confrontés à ce type de sinistre, un cursus spécialisé a pu être mis en place pour former tous les niveaux d'intervenants et ce, à l'échelle intercantonale.

Du matériel innovant, taillé pour le terrain

—

Sur la base d'une analyse, croisant le risque d'incendie de forêt et la valeur assurée du bâti, treize SDIS vaudois sur trente ont été choisis pour être équipés et formés aux interventions feux de forêt. L'équipement comprend notamment des véhicules légers tout-terrain (ULTT), des camions-citernes feux de forêt (CCFM), des containers spécifiques de forestage et d'extinction, ainsi que des bassins de grande capacité.

Une prévention renforcée

—

En amont des interventions, le nouveau règlement renforce également le rôle de la Direction générale de l'environnement en matière de prévention des incendies, que ce soit par la prise de mesures en fonction de la situation de danger, la mise en place de plans d'intervention, là où c'est nécessaire, ou encore le conseil et soutien aux propriétaires forestiers.

Découvrez le CCFM en action.

Prévention maison : acquérir les bons réflexes

Savez-vous comment protéger efficacement votre habitation des inondations ? Et face à une casserole avec de l'huile en feu, sauriez-vous quoi faire – ou ne pas faire, comme jeter de l'eau dessus ? Et quelles sont les précautions à prendre lors de l'utilisation et la recharge d'appareils (vélos, trottinettes, smartphones etc.) équipés de batteries lithium-ion ?
Depuis 2023, nous partageons chaque mois des conseils pratiques de prévention sur notre site internet et nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook). Notre but : vous transmettre les bons réflexes pour éviter que des incidents ou événements naturels ne tournent au drame.
Que vous soyez locataire ou propriétaire, ces gestes simples peuvent faire toute la différence.

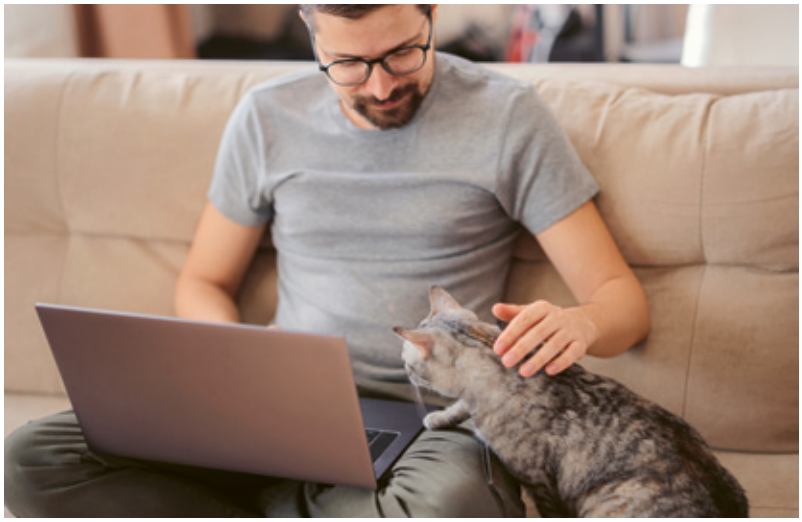
Découvrez nos recommandations.



Le blog assurance : les mots qui assurent leur mission

Avec plus de 600 millions de blogs sur internet, il est fort probable que vous en ayez déjà lu un. Notre blog assurance a été lancé en mars 2025 et a déjà abordé près d'une vingtaine de sujets variés. Il permet de traiter et de clarifier des thèmes plus en profondeur, comme par exemple de savoir qui paie quoi, entre l'ECA et une assurance privée, en cas d'inondations ou de dégâts d'eau dans une maison. C'est une véritable mine d'or pour qui souhaite comprendre ce que couvre exactement son assurance et d'obtenir des conseils pratiques.
Ce blog s'inspire des questions que vous nous posez au quotidien et donne des exemples en expliquant les risques de sous-assurance et ses conséquences. Parmi les sujets stars actuels : les panneaux solaires et l'assurance animaux de compagnie.
Aujourd'hui, il propose des contenus à la fois pour les particuliers, mais aussi pour les entreprises. Pour ces dernières, les thèmes sont abordés sous un angle pratique et économique, par exemple en expliquant les risques de sous-assurance et ses conséquences pour une PME.
Jetez-y régulièrement un œil, des nouveaux contenus et formats vous seront proposés tout au long de l'année.

Découvrez notre blog assurance.



2025 : quelques temps forts



Le comité de direction accueille un nouveau membre
Entré en fonction le 1er mai, Frédéric Pilloud succède au directeur sortant parti à la retraite. À 52 ans, il prend la tête de la division défense incendie et secours, fort d'une longue expérience dans la sécurité publique valdo-fribourgeoise.
De g. à dr. : Markus Wendler, Gwénaële Pérennou, Christian Arroyo, Serge Depallens, Frédéric Pilloud, Françoise Jaton Gerster, Florian Widmer.



AG de l'AECA
Les 26 et 27 juin, l'ECA a accueilli les assemblées annuelles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), faîtière des 18 ECA suisses. La centaine de délégués ont travaillé sur quatre priorités : gestion optimisée des données au niveau suisse, partage des compétences (dans les domaines de la prévention et des feux de forêt), capacité d'absorption des risques et gestion conjointe des sinistres de masse.



Conférence-bilan « Morges, 1 an après »
Le 17 juin, l'ECA a réuni près de 200 propriétaires à Morges, un an après les inondations. Objectifs : tirer des enseignements, présenter l'accompagnement financier de l'ECA (Fonds d'encouragement éléments naturels) et rappeler l'importance de mettre en place des mesures de protection préventives. La conférence s'est conclue par un temps de questions-réponses durant lequel les participants ont pu échanger avec nos spécialistes.



Présentation PPI 2026
Le 1er octobre, la première présentation générale des futures « Prescriptions de Protection Incendie » (PPI 2026), organisée par l'ECA à Yverdon-les-Bains, affichait complet. Plus de 500 professionnels étaient réunis en salle ou en ligne pour découvrir les principales informations au sujet de ces nouvelles prescriptions incendie et les changements attendus sur le territoire vaudois. Une consultation politique suivra en 2026, avant l'entrée en vigueur au 1er avril 2027.

Batteries lithium-ion : des gestes simples pour éviter l'incendie

Présentes dans les trottinettes, vélos électriques, smartphones, jouets, outils de jardinage ou de bricolage, les batteries lithium-ion ont révolutionné notre quotidien, mais présentent aussi un risque d'incendie. Leur forte densité énergétique les rend plus dangereuses que les piles classiques. Voici quelques conseils : utilisez toujours le chargeur d'origine, un matériel non conforme peut provoquer un feu. Ne rechargez jamais vos batteries la nuit, ni en votre absence, les incendies surviennent souvent durant le chargement.

Bon à savoir

Lorsqu'une batterie lithium-ion brûle, elle dégage des fumées très toxiques et on ne peut pas l'éteindre soi-même. Alertez tout de suite les pompiers en composant le 118.

Plus d'informations sur www.attention-batteries.ch



Grand concours ECA

Gagnez 25 x 2 billets pour le spectacle « La Ruée vers l'or » au Théâtre du Jorat à Mézières le samedi 15 août 2026 à 20h00.

Pour tenter de gagner deux places, scannez le QR code et répondez à la question suivante :

En cas de flammes dans la poêle ou la casserole, il faut l'éteindre :

A) Rapidement avec de l'eau
B) Avec une couverture d'extinction, un couvercle ou encore un torchon de cuisine sec

Pour participer au concours: www.eca-vaud.ch/grand-concours-eca

Dernier délai de participation: 31 mars 2026



Le Théâtre du Jorat se transforme en cinéma avec le ciné-concert « La Ruée vers l'or », chef-d'œuvre de Chaplin projeté sur grand écran et accompagné en direct par les 40 musiciens de l'Orchestre des Jardins Musicaux. Entre comédie et satire sociale, ce spectacle pour petits et grands nous entraîne dans les improbables aventures de Charlot, tout en révélant une facette méconnue de l'artiste: celle de compositeur.

Le programme de la saison 2026 du Théâtre du Jorat sera dévoilé en février: www.theatredujorat.ch

Seules les réponses complètes et exactes seront prises en considération pour le tirage au sort. Une seule participation par numéro de client. Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement d'organisation et l'accepter (règlement complet sur notre site internet). Les gagnants seront avisés personnellement.